

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

### SEANCE

Du 18 décembre 2019

### DELIBERATION

#### **2019/90    PLATEFORME NUMERIQUE ENJOY MEL - MISE A DISPOSITION DU SERVICE - CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE DE LILLE - ANNEE 2020.**

Par délibération n° 17 C 0907 du 19 octobre 2017 relative à la généralisation de la plateforme Enjoy-MEL et délibération n° 19 C 0460 du 28 juin 2019, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a souhaité prolonger la généralisation de la plateforme numérique appelée Enjoy-MEL contribuant à la dynamisation des villes, à l'attractivité de leurs commerces et la valorisation de leur patrimoine. Ce dispositif répond notamment aux besoins de transition numérique des commerçants et des artisans et ambitionne de développer auprès des citoyens usagers une nouvelle expérience du territoire en s'appuyant sur les outils numériques.

La participation de la Ville de Lille à l'expérimentation et à la généralisation de l'outil fait partie intégrante du PLA (Plan Local d'Action pour le commerce, l'artisanat et les services) 2015-2020.

Une expérimentation de la plateforme a été lancée en décembre 2016. Elle a permis de répertorier plus de 50 commerces du secteur Gambetta/Wazemmes fin 2017. Forte de cette expérimentation, la MEL a procédé à la généralisation du service sur le territoire métropolitain dans le cadre de son schéma de mutualisation et a proposé aux communes l'expérimentation du service jusqu'en juin 2019.

La Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme se sont associées activement à cette démarche auprès des commerçants par la mobilisation de leurs unions commerciales et le recrutement en 2018 et 2019 d'une équipe de 4 services civiques. Avec l'appui de ces jeunes, les villes ont pu planifier des rendez-vous de présentation auprès des commerçants et des temps spécifiques d'accompagnement, collectifs ou individuels, à la création de leurs contenus au sein de la plateforme Enjoy-MEL. A ce jour, par cette animation du dispositif, plus de 360 commerces lillois, hellemmois et lommois sont présents sur la plateforme.

Durant cette phase de déploiement de l'outil numérique, la MEL et ses partenaires techniques ont développé de nouvelles fonctionnalités comme les « Bons Plans » ou les « Parcours thématiques ».

Par délibération en juin 2019, la MEL a décidé de poursuivre la mise à disposition du service à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2020 en poursuivant son programme de développement tout en assurant la promotion de l'outil auprès du public.

A l'issue de cette période, la MEL procédera à une évaluation de l'outil qui permettra de statuer sur la poursuite du projet ainsi que de ses modalités de fonctionnement avec les communes du territoire métropolitain.

La Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme continueront d'être associées aux instances de gouvernance et d'évaluation de la plateforme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** de prolonger et généraliser la plateforme Enjoy-MEL sur le territoire de Lille, Hellemmes, Lomme jusqu'au 30 juin 2020 ;
- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer la convention pour la mise à disposition du service Enjoy-MEL pour l'année 2019-2020 entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille, ci-annexée.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : Mme ACS - M. HENRI.

Abstentions : M. DUEZ - M. MOMBOISSE (pouvoir).

Fait et délibéré à Lomme, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme